

C) La République française

1) Stabilité et réformes institutionnelles de la V^e République

- 1.1) Un régime stable qui se réforme
- 1.2) L'approfondissement de la décentralisation

2) La réaffirmation de la laïcité

- 2.1) Une laïcité menacée
- 2.2) Des principes réaffirmés

3) La mise en place de nouveaux droits

- 3.1) La parité : du principe aux applications
- 3.2) La PACS, le mariage pour tous, la PMA

Points de passage

- La parité : du principe aux applications
- L'approfondissement de la décentralisation

C) La République française

Pages 332-355

Photo « La V° République : un régime stable qui se réforme »

Vocabulaire et notions

Alternance politique	Article 49-3 de la Constitution
Code civil	Cohabitation
Collectivité territoriale	Décentralisation
Démocratie directe	Démocratie participative
Démocratie représentative	Laïcité
Métropole	Parité
PMA	Présidentialisation
Prosélytisme	Quinquennat
Référendum	Référendum d'initiative partagée
Réforme institutionnelle	Sécularisation

Acteurs

François Mitterrand (1916-1996)	Jacques Chirac (1932-2019)
Lionel Jospin (né en 1937)	Nicolas Sarkozy (né en 1955)
François Hollande (né en 1954)	Emmanuel Macron (né en 1977)

Dates

1988-1995 : Présidence de François Mitterrand	1995-2002 : Présidence de Jacques Chirac
Juillet 1999 : Inscription du principe de parité dans la Constitution	Novembre 1999 : Loi sur le PACS
Septembre 2000 : Référendum sur le quinquennat	2002-2007 : Présidence de Nicolas Sarkozy
Mars 2003 : Loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République (Acte II)	2004 : Loi encadrant le port de signes religieux à l'école
2012-2017 : Présidence de François Hollande	Mai 2013 : Loi autorisant le mariage aux personnes de même sexe
2015 : Acte III de la décentralisation	Mai 2017 : Élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République
Février 2020 : Loi autorisant la PMA aux femmes en couple et aux femmes seules	

Problématiques*Quelles sont les évolutions constitutionnelles et juridiques de la République française depuis 1990 ?**Comment la V° République répond-elle aux mutations de la société française depuis les années 1990 ?*

Contexte p334-335

Introduction

A la fin des années 1980, La V^e République est un régime solidement installé en France. Ce régime a réussi à s'adapter lors de situations politiques inédites et un contexte nouveau l'amène à se réformer. La République est ainsi confrontée à certaines évolutions de la société concernant la place des femmes, la religion ou les transformations de la famille.

1) Stabilité et réformes institutionnelles de la V^e République

Photo 1 p332 « Une République fondée sur le pouvoir présidentiel »

1.1) Un régime stable qui se réforme

Schéma p335 « La V^e république depuis 1990 »

La V^e République est en place depuis 1958. Elle survit aux **alternances politiques** et aux **cohabitations**. Lors du second mandat de **François Mitterrand** (1988-1995), la France connaît une première période de cohabitation de **1993 à 1995** entre un Premier ministre de droite, **Édouard Balladur**, et un président de la République de gauche. Une deuxième cohabitation a lieu de **1997 à 2002**, lors du premier mandat de **Jacques Chirac**, entre un Premier ministre de gauche, **Lionel Jospin**, et un président de la République de droite.

Texte 1 p342 « De la cohabitation au quinquennat »

Dossier p142 « La République se réforme : le quinquennat présidentiel (2000) »

La V^e République est l'objet de nombreuses **réformes institutionnelles**. Afin d'empêcher toute nouvelle cohabitation, une loi instaure le **quinquennat** : le **mandat présidentiel** passe de 7 à **5 ans**, afin de faire coïncider **l'élection présidentielle** avec les **élections législatives**. Cette réforme, présentée par Jacques Chirac, votée en **2000** (par **référendum** avec 73% de oui mais 70% d'abstention) et appliquée à partir de l'élection présidentielle de 2002, est censée permettre au **président de la République** d'avoir une **Assemblée nationale** de son bord politique pendant toute la durée de son mandat, ce qui a pour conséquence une **présidentialisation** accrue du régime.

Photo « Convention citoyenne sur le climat »

Face aux aspirations d'une partie croissante de la société, le régime tente de se démocratiser. En 2008, **Nicolas Sarkozy**, par une réforme institutionnelle donne plus de pouvoirs au **Parlement**, Assemblée nationale et Sénat, (**commissions d'enquête parlementaire** plus nombreuses, **contrôle** accru sur l'exécutif, recours au **49-3** limité, limitation à deux mandats successifs pour la fonction présidentielle) et aux citoyens (**référendum d'initiative partagée**). Cette dynamique est poursuivie par **Emmanuel Macron** qui souhaite transformer le **CESE** (Conseil économique social et environnemental) en **convention citoyenne** dont une partie importante des membres serait des citoyens tirés au sort (**démocratie participative**).

1.2) L'approfondissement de la décentralisation

Schéma p335 « Une République décentralisée »

Point de passage p338-339 « L'approfondissement de la décentralisation »

La France est historiquement un **État centralisé**. La **décentralisation** est amorcée en **1982** : les **lois Defferre** accordent davantage de pouvoir aux **collectivités territoriales** (régions, départements, communes).

En 2003, le Premier ministre **Jean-Pierre Raffarin** lance **l'Acte II** de la décentralisation qui fait inscrire dans l'article 1 de la Constitution que la France est une **République « décentralisée »**. La **loi de 2004** accorde plus de pouvoirs aux régions et aux départements (**transferts de compétences** de l'État aux collectivités locales).

L'Acte III est initié en 2013-2015 sous la présidence de **François Hollande** (2012-2017). Le nombre de **régions** passe de 22 à 13, tandis que le statut de **métropole** est créé. Par exemple, la **métropole de Lyon**, la plus avancée en termes de décentralisation, réunit sur son territoire les compétences d'une communauté urbaine et d'un département.

Tableau « **Quelles compétences décentralisées aujourd'hui** »

Enfin, en 2020, le président de la République Emmanuel Macron lance l'Acte IV, alors que les sondages montrent que 60 % des Français souhaitent une décentralisation plus efficace.

2) La réaffirmation de la laïcité

Affiche 3 p349 « **Le prix de la laïcité de la République française (2015)** »

Dossier p348-349 « **2003-2018 : la République, les religions et la laïcité** »

2.1) Une laïcité menacée

Texte 4 p349 « **La question. Du signe religieux dans l'espace public (2016)** »

La **sécularisation** qui s'affirme de plus en plus en France dans les années 1980 s'accompagne parallèlement d'un certain **renouveau religieux** symbolisé par une **radicalisation** d'une partie de la population. La société française est confrontée à partir de 1989 aux **revendications islamistes** qui questionnent le modèle de la **laïcité française**.

« L'affaire des foulards » éclate en octobre 1989, alors que trois élèves musulmanes souhaitent conserver leur **voile** en classe dans un collège public de Creil au nom de leur religion. Le débat est intense dans la société française : il oppose ceux qui prônent un **modèle communautariste** d'inspiration anglo-saxonne ou libertaire à ceux qui réaffirment le **principe d'universalité** lié à la citoyenneté française.

2.2) Des principes réaffirmés

Texte 1 p348 « **La laïcité et les lois** »

Pour clarifier la situation, l'Assemblée nationale adopte une **loi sur la laïcité le 15 mars 2004**. L'article 1 stipule que « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent **ostensiblement** une appartenance religieuse est interdit ». Seuls les symboles religieux discrets sont autorisés dans les écoles primaires, collèges et lycées publics.

En 2013, le ministère de l'Éducation nationale fait afficher une **charte de la laïcité** dans tous les établissements scolaires publics. Ceci en réponse aux difficultés rencontrées dans certains établissements pour enseigner en classe des sujets tels que l'histoire des religions, la Shoah ou les conflits israélo-palestiniens. Cette charte rappelle à tous que la laïcité est une **valeur fondamentale de la République française**, qu'elle permet le respect de toutes les croyances et empêche tout **prosélytisme**.

Aujourd'hui, la laïcité questionne toutes les religions, comme le soulignent les débats sur la présence de crèches de Noël dans les établissements publics. Dans ce contexte, le président **Emmanuel Macron** rappelle en 2020 que la laïcité est une condition essentielle du **principe de fraternité**.

3) La mise en place de nouveaux droits

Photo « Manifestation pour les droits des femmes le 8 mars 2014 »

3.1) La parité : du principe aux applications

Tableau p346 « La représentation des femmes dans la vie politique »

Point de passage p346-347 « La parité femmes-hommes »

Dans les années 1990, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore très importantes en France. Les hommes sont beaucoup plus nombreux parmi les **élus** en politique et dans les **instances dirigeantes des grandes entreprises**. À poste égal, les salaires des femmes sont par ailleurs inférieurs à ceux des hommes. Les **mouvements féministes** et une partie croissante de la société réclament donc plus d'égalité entre les sexes. Tous les ans, le **8 mars**, une journée est consacrée aux droits des femmes (**Journée internationale des droits des femmes**).

À la fin des années 1990, la **parité** devient un principe constitutionnel. Les députés et sénateurs réunis en **Congrès** introduisent dans la Constitution de la V^e République le **principe d'une parité** entre les hommes et les femmes pour les **mandats électoraux** et les **fonctions électives (1999)**, étendue aux **responsabilités professionnelles et sociales en 2008**.

La parité étant constitutionnelle, les parlementaires votent de nouvelles lois. En **2000**, ils obligent les **partis politiques** à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections. Puis, après 2008, ils imposent une meilleure représentation des femmes dans les **conseils d'administration des grandes entreprises (2011)**, la **haute fonction publique (2012)**, les **grandes institutions (2014)**. Si la parité progresse rapidement, elle n'est toujours pas achevée.

3.2) La PACS, le mariage pour tous, la PMA

Photo « La marche des fiertés à Paris en 2013 »

Dossier p 343 « Quand l'État fait évoluer le mariage »

Les homosexuels, hommes ou femmes, s'expriment de plus en plus dans l'espace public pour faire connaître leurs **revendications** (marche des libertés, ou **Gay Pride**).

Affiche « Une manifestation contre le mariage pour tous (janvier 2013) »

Graphique 2 p343 « L'évolution de l'opinion publique »

Le pacte civil de solidarité (**PACS**), voté par le Parlement en 1999, permet aux couples non mariés – hétérosexuels ou homosexuels – d'avoir un statut juridique protecteur. Puis, en 2013, le mariage est autorisé aux personnes de même sexe (**loi Taubira**). Ces nouvelles lois entraînent des modifications du **Code civil** dont certains articles sont réécrits ou complétés.

En se mariant, les homosexuels obtiennent les mêmes droits que les autres couples mariés, en particulier celui **d'adopter** des enfants. En 2020, la procréation médicalement assistée (**PMA**) – jusqu'à présent réservée aux couples hétérosexuels ayant des problèmes de fécondité – est ouverte aux femmes homosexuelles et aux femmes seules.

Conclusion

La V^e République s'enracine dans la durée. Elle est le deuxième plus long régime que la France ait connu depuis 1789, juste derrière la III^e République. Cette stabilité n'a pas empêché plusieurs réformes institutionnelles comme le quinquennat ou la décentralisation. La société française est agitée par de nombreux débats : face à l'islam, devenue deuxième religion de France, la laïcité a été réaffirmée non sans controverses ; pour faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes, la France est le premier pays à avoir adopté officiellement la parité ; le modèle de la famille a profondément évolué en s'ouvrant aux couples de même sexe.

Révisions p350-351

Sujets p352-355